

Mise en place d'une mutuelle communale ouverte à tous

Bretteville-sur-Laize - 12 Octobre



Une quarantaine de personnes a assisté, vendredi soir, à la réunion publique d'information sur la mutuelle communale. |

Lancé au début d'année, le projet entre dans sa phase active. Cette nouvelle formule devrait permettre d'acquérir une mutuelle de santé à moindre coût.

La commission Vivre ensemble de la municipalité, qui a piloté cette opération, a choisi l'association Action ma commune ma santé (MCMS) pour proposer une mutuelle accessible à tous. « **L'objectif est de favoriser l'accès aux soins des habitants et renforcer leur pouvoir d'achat en leur donnant la possibilité d'adhérer à une mutuelle solidaire de village** », ont rappelé Caroline Gouhir et Franck Chesneau, les responsables de la commission, vendredi soir, lors d'une réunion publique à laquelle a assisté une quarantaine de personnes.

Faire baisser les tarifs

La commune est « **une boîte à lettre** », un intermédiaire entre ses administrés et Action. « **La mutuelle communale s'adresse à tout le monde. Elle a pour vocation de protéger et de sécuriser toute personne désirant acquérir une mutuelle santé à moindre coût ou souhaitant simplement économiser sur ses cotisations actuelles sans brader ses prestations**, a, de son côté, expliqué Sarah Jouanneau, correspondante régionale de MCMS. **Le rôle de MCMS est de représenter et de défendre ses adhérents**

auprès des assureurs et des mutuelles de France. Son objectif est de faire baisser les tarifs en mutualisant les risques et les prestations afin d'obtenir une offre à moindre coût et accessible à tous. »

Elle propose aux Brettevillais les contrats de trois mutuelles qu'elle a sélectionnées. **« Le concept de mutuelle solidaire signifie que ces contrats sont intergénérationnels. Il n'y a pas d'exclusion ni par l'âge, ni pour des raisons médicales. »** L'offre de MCMS peut intéresser plus particulièrement les jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors et professionnels libéraux. **« Comme les salariés des entreprises à partir du 1^{er} janvier 2016, elle leur permettra de bénéficier d'une offre collective mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans subir pour autant les augmentations importantes des cotisations d'une année sur l'autre. »**

Permanence d'Actiom, Ma commune, Ma santé, le vendredi 16 octobre, de 9 h à 12 h, et de 13 h à 18 h, à la mairie. S'inscrire à la mairie pour prendre rendez-vous. Tél. 02 31 23 50 02. Renseignements et inscriptions directement auprès d'Actiom au 05 64 10 00 48, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h.